



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES  
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 NOVEMBRE 2014

### COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus ..... : 33  
Nombre de conseillers en exercice ..... : 33  
Nombre de conseillers présents à 20 h 30..... : 30  
Nombre de conseillers votants à 20 h 30..... :33



Rapporteur : Monsieur le Député-Maire

#### ❖ Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Nomme Monsieur Bernard RICHER en tant que secrétaire de séance.

#### ❖ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 15 septembre 2014

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 15 septembre 2014.

**FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ PUBLIQUE  
AFFAIRES GÉNÉRALES - INTERCOMMUNALITÉ**

Rapporteurs : Monsieur BOIGARD, Deuxième Adjoint délégué aux Ressources Humaines et à la Sécurité Publique  
Monsieur HÉLÈNE, Cinquième Adjoint délégué aux Finances  
Madame LEMARIÉ, Huitième Adjointe déléguée à l'Intercommunalité  
Madame HINET, Conseillère Municipale, déléguée au Syndicat Intercommunal de la Choisille et de ses Affluents



❖ **Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation**

Par délibération en date du 16 avril 2014, exécutoire le 17 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- fixer les tarifs publics (alinéa 2),
- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts (...) et de passer à cet effet les actes nécessaires » (alinéa 3),
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (alinéa 5),
- et notamment pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, que la commune soit demandeur ou défendeur, devant les juridictions judiciaires et administratives et à tous les degrés de juridiction sans aucune restriction (alinéa 16).

Dans le cadre de cette délégation, **quatre décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal du 13 octobre 2014.

**DECISION N° 1 DU 13 OCTOBRE 2014**  
**Exécutoire le 17 octobre 2014**

DIRECTION DES FINANCES

Budget annexe ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie : programme d'emprunts 2014 – Souscription d'un emprunt d'un montant de 1 500 000,00 € auprès de la Banque Postale.

**DECISION N° 2 DU 13 OCTOBRE 2014**  
**Exécutoire le 14 octobre 2014**

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Mise à disposition précaire et révocable de diverses parcelles situées dans la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie à Monsieur Pierre ROBIN avec effet du 15 octobre 2014 au 15 septembre 2016.

**DECISION N° 3 DU 30 OCTOBRE 2014**  
**Exécutoire le 4 novembre 2014**

DIRECTION DE LA VIE CULTURELLE

Organisation de dîners littéraires salons Ronsard de la Perraudière ou Manoir de la Tour

. Tarif unique : 32,00 € (dîner compris)

**DECISION N° 4 DU 30 OCTOBRE 2014**  
**Exécutoire le 4 novembre 2014**

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Contentieux

Messieurs Jean-Charles et Bernard VALLET contre commune de Saint-Cyr-sur-Loire

Certificat d'urbanisme n° 0372141100252 du 24 juin 2013 – Cour Administrative 5d'Appel de Nantes

Représentation de la ville par le cabinet d'avocats CGCB.



❖ **Archives municipales – Adhésion à l'Association des Archivistes Français**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte l'adhésion de la ville à l'Association des Archivistes Français.

❖ **Produits irrécouvrables – Taxes communales et produits communaux – Admission en non valeur**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'admettre en non valeur les sommes non recouvrées pour un montant de **5 899,92 €**.

❖ **Marchés publics – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 4 septembre et le 6 octobre 2014**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.

❖ **Intercommunalité – Compte rendu de la réunion du Comité du Syndicat des Eaux du vendredi 17 octobre 2014**

**Monsieur BOIGARD** précise qu'au cours de cette réunion a été examinée et votée l'affectation du résultat. Il signale que Saint-Cyr-sur-Loire présente une baisse de la consommation d'eau alors que le nombre d'abonnés est en progression. En effet, au 30 septembre 2014, il a été produit 1 896 307 m<sup>3</sup> d'eau. De ce fait, les recettes vont être en baisse également.

**Monsieur BOIGARD** signale qu'en 2014, il a été enregistré 337 833 € de résultats contre 426 426 € en 2013. Il précise que ce sera encore moins en 2015. Il a donc été proposé d'affecter ce résultat en investissement.

Lors de ce comité a également été examiné et voté le budget supplémentaire. En effet, la section d'exploitation et la section d'investissement s'équilibrent en dépenses et en recettes pour un montant de 1 524 092 €. Il a été constaté l'existence de provisions pour créances douteuses puisque conformément à la demande du trésorier payeur, le comité doit admettre une valeur provisionnelle de 41 000 €.

Le comité a également délibéré sur l'admission en non valeur d'une somme de 32 938 € ainsi que sur l'annulation et la réduction de titres pour un montant de 3 350 €.

**Monsieur BOIGARD** précise que l'indemnité de conseil du trésorier du syndicat a été votée, pour un montant de 1000 €. Dans le cadre du personnel, **Monsieur BOIGARD** signale qu'il a été voté différents avancements de grades et de modifications du tableau des effectifs du personnel.

Enfin, **Monsieur BOIGARD** ajoute qu'il a été voté, à l'unanimité, l'abandon d'un poste de deuxième vice-président.



❖ **Intercommunalité – Compte rendu de la réunion du comité du Syndicat Intercommunal d’Energie d’Indre-et-Loire du vendredi 17 octobre 2014**

**Monsieur BOIGARD** rend compte des points inscrits à l'ordre du jour de ce comité. Les orientations budgétaires ont été étudiées. La proposition de budget s'élève à un montant de 48 millions d'euros. Il est à noter que le Syndicat Intercommunal n'a plus de dette à rembourser à partir de l'an prochain. **Monsieur BOIGARD** précise que la section d'investissement intervient notamment, au niveau des bornes de charges, des compétences de la cartographie et des compétences de l'éclairage public.

**Monsieur BOIGARD** ajoute qu'il y a également la résorption des fils nus dans le cadre des aménagements territoriaux et 1 million d'euros seront consacrés à l'effacement des postes de transformation en cabine haute. Pour information, **Monsieur BOIGARD** précise que le poste de transformation en cabine haute se situe boulevard Charles De Gaulle. Il y en existe de nombreux dans le Département et cela nécessitera des frais importants.

Au titre de l'Administration Générale, **Monsieur BOIGARD** signale que les statuts du syndicat ont été revus. Au titre des Finances, des redevances ont été examinées.

**Monsieur BOIGARD** informe les membres du Conseil Municipal que le bilan sur la compétence gaz a été effectué sur le Département ainsi que la compétence éclairage public. Il signale par ailleurs que 108 communes sur 276 ont décidé de confier la compétence éclairage public au syndicat. Enfin, **Monsieur BOIGARD** précise que plusieurs réunions ont été fixées pour 2015.

❖ **Intercommunalité – Compte rendu de la réunion du comité du Syndicat Intercommunal de la Choisille et de ses Affluents du jeudi 13 novembre 2014**

**Madame HINET** signale qu'en premier lieu, l'ordre du jour de ce comité portait sur 2 nouvelles délibérations l'une à propos de la commission d'appel d'offres et de la commission d'examen d'appel d'offres, l'autre sur les délégations de Président et de Vice-présidents. Une troisième délibération concernait l'indemnité de conseil au trésorier du syndicat. Il convenait ensuite d'approuver le règlement intérieur où s'intégraient quelques modifications.

**Madame HINET** signale que le bilan a été effectué sur les travaux réalisés en 2014 et précise que pas moins de 15 sites ont été concernés à divers degrés d'importance sur les communes de Chanceaux-sur-Choisille, Cérelles, Nouzilly, Mettray, La Membrolle-sur-Choisille, Saint Cyr –sur-Loire et Charentilly. Ces travaux ont consisté en l'entretien de la végétation des berges, du retrait d'obstacles ou d'encombres, de la réparation d'ouvrages, de l'aménagement de pont et de la restauration du lit de la rivière.

Ensuite a été évoquée la réalisation de travaux en fin de contrat. Il s'agit de l'aménagement du lavoir communal de l'aval du bourg de Charentilly, de l'aménagement d'une brèche de décharge à l'amont du Moulin de Garrot à Saint-Cyr-sur-Loire et enfin, des travaux ont été programmés hors contrat mais nécessaires compte tenu du caractère urgent. Ils concernent la restauration d'un ouvrage sur la commune de Monnaie.

**Madame HINET** rappelle que tous ces travaux (sauf ceux de Monnaie) ont été réalisés dans le cadre du contrat territorial conclu en date du 8 avril 2011 avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Elle ajoute que ce contrat prend fin au 31 décembre 2015 et qu'une étude bilan devra alors être réalisée afin d'évaluer l'impact des actions menées et de définir un nouveau programme qui sera validé par l'ensemble des partenaires en vue de la signature d'un nouveau contrat en 2016.



**Madame HINET** informe les membres du Conseil Municipal que la pérennité de l'emploi de M. Grégory MOIRIN, Technicien Rivière, est remise en question puisque celui-ci est lié au contrat avec l'Agence de l'Eau et ceci a été confirmé par le comité avec évolution en CDI. Aussi l'admission de M. MOIRIN, au concours de technicien principal, pourrait déboucher sur une titularisation.

**Madame HINET** rappelle l'élection le 10 juillet dernier, pour trois ans, de Monsieur Joël PELICOT à la présidence du comité du Bassin Loire Bretagne.

**Madame HINET** signale qu'un autre point important a aussi été évoqué : le devenir du syndicat. En effet la loi MAPTAM (loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) instaure une nouvelle compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et cette compétence reviendrait à Tours Plus.

Elle précise qu'il est difficile pour l'instant d'avoir un avis clair sur l'évolution. On s'orienterait, soit vers une disparition du syndicat, soit une délégation de Tours Plus ou encore, la création d'un syndicat mixte. Pour l'instant, deux décrets de cette loi sont signés, les autres sont encore en débat.

Enfin, **Madame HINET** présente quelques informations :

- suite et fin de la pollution de la Petite Gironde qui date de 2009 : après l'agrément du président du SICA pour poursuite du dossier le 27 octobre 2014, le syndicat est en attente d'une nouvelle audience au TGI de Tours pour l'obtention d'une décision définitive.
- mercredi 29 octobre : une journée de formation à destination des élus et des acteurs de l'eau dans les territoires s'est déroulée à La Membrolle sur le thème « comprendre les enjeux de la restauration des cours d'eau », l'objectif étant d'apporter des informations et des connaissances utiles pour la cohérence et la pertinence des futures décisions de travaux.
- Le jeudi 20 novembre : l'Agence Loire Bretagne organise une journée au Vinci sur le thème « Restauration des Milieux Aquatiques ».

En conclusion, **Madame HINET** signale que La Choisille et ses affluents « vont bien » grâce aux multiples travaux entrepris qui assurent la continuité écologique. De ce fait, il est constaté la réapparition d'espèces de poissons : les chabots,...une meilleure reproduction de la truite et la réapparition d'une espèce rare d'écrevisse à Nouzilly : l'écrevisse aux pieds blancs.

#### ❖ **Intercommunalité – Compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire de Tour(s) Plus du lundi 20 octobre 2014**

**Madame LEMARIÉ** signale que lors de ce Conseil Communautaire ont été votés différents rapports concernant l'habitat. Un fonds de soutien aux opérations d'aménagement a été attribué, sous forme d'une subvention de 900 000 €, à la commune de Saint-Avertin, pour la réalisation de la ZAC « les Tailles et l'Ormeau ».

Ont été abordés également lors de ce conseil communautaire le réaménagement de six prêts garantis Touraine Logement pour Joué-lès-Tours et Fondettes, le financement de 15 logements Marin La Meslée à Tours Nord avec une garantie d'emprunt prêt locatif PLS et PLS Foncier. Un autre point de financement a été accordé pour 23 logements PLU et 10 logements PLAI aux Deux Lions, 17 PLU et 7 PLAI à Joué-lès-Tours et 14 logements PLU et 6 logements PLAI, pour la résidence la Charpenterie à Saint-Cyr-sur-Loire (ex site société POUTIER).



En ce qui concerne la Culture, a été abordé le changement de dénomination du nouvel Olympia qui s'appellera « Théâtre Olympia » ainsi que l'attribution d'une subvention à la compagnie « Gilles Bouillon » de 100 000 €.

Pour ce qui est du Développement Economique, une subvention de 15 000 € a été octroyée à l'Etablissement Public Loire pour la réalisation de diagnostics auprès des acteurs économiques dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche industrielle de réduction de la vulnérabilité aux inondations, des activités économiques sur le territoire de Tour(s) Plus.

**Madame LEMARIÉ** précise qu'un autre point important a été abordé lors de ce Conseil Communautaire, c'est le développement du parc d'activités du CASSANTIN à Parçay-Meslay/Chanceaux-sur-Choisille.

Ce parc est situé sur les communes de Parçay-Meslay et de Chanceaux-sur-Choisille, au carrefour des autoroutes A10 et A 28, en façade de la route départementale 910. La structure de la chaussée est adaptée aux poids-lourds et offre une desserte complète par les réseaux, y compris la fibre optique. L'aménagement paysagé est de qualité et repose sur une assiette foncière de 85 hectares. Ce parc dispose d'une surface accessible de 45 hectares, dont 39 encore disponibles.

**Madame LEMARIÉ** ajoute que ce site permet au territoire de Tour(s) Plus de se doter d'une offre foncière supplémentaire à destination des entreprises et qu'il contribue au développement économique du nord de l'Agglomération Tourangelle. Aussi il a été déclaré d'intérêt communautaire.

#### ❖ Ressources Humaines - Tableau indicatif des emplois du personnel permanent et non permanent – Mise à jour au 18 novembre 2014

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire et non permanent avec effet au 18 novembre 2014.

#### ❖ Sécurité Publique – Etat statistique de la délinquance de juillet à septembre 2014

**Monsieur BOIGARD** signale que les statistiques démontrent une progression de la délinquance sur la commune mais précise qu'il faut toutefois pondérer ces éléments et cela doit inciter à adopter la plus grande vigilance afin que Saint-Cyr-sur-Loire reste une ville sûre.

**Monsieur BOIGARD** ajoute que 80 pavillons ont été protégées pendant les vacances grâce à l'opération « tranquillité vacances » et précise qu'aucune d'entre elles n'a subi de cambriolage, ce qui veut dire que la vigilance et le positionnement de notre police sur le territoire est positive.

#### ❖ Compte-rendu de la réunion de la commission Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique, Affaires Générales et Intercommunalité du jeudi 6 novembre 2014

**Monsieur BOIGARD** tenait à ajouter que deux radars pédagogiques vont être installés ainsi qu'un dispositif d'interdiction d'affichage a été mis en place sous le Pont de la Motte. Il précise que cela semble bien fonctionner.



**ANIMATION – VIE SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION**

**Rapporteurs :** Madame LEMARIÉ, Huitième Adjointe  
Madame JABOT, Troisième Adjointe déléguée à la Solidarité  
Monsieur MARTINEAU, Neuvième Adjoint délégué à la Vie Associative

❖ **Résidence d'artistes avec l'association Compagnie Interligne – Convention**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention de résidence artistique avec la Compagnie Interligne,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint délégué à la Culture, à signer la convention avec la Compagnie Interligne.

❖ **Ecole Municipale de Musique – Location d'une salle – Création d'une nouvelle catégorie tarifaire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Crée une catégorie tarifaire pour la location journée d'une salle de l'Ecole de Musique,
- 2) Précise que le tarif sera fixé par décision du Maire, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

❖ **Bibliothèque Municipale George Sand – Modification du règlement intérieur.**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la modification de l'article 6 du règlement intérieur de la Bibliothèque pour permettre ainsi l'emprunt de « 6 document » et le doublement des documents empruntables à chaque période de vacances scolaires.

❖ **Comptes rendus des réunions du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale des lundis 20 octobre 2014 et 17 novembre 2014.**

Madame JABOT signale la mise en place des ateliers SIEL BLEU pour la prévention des chutes des séniors. 20 séances s'étaleront du mois de janvier au mois de juin 2015. Madame JABOT précise que les groupes seront constitués d'une vingtaine de personnes avec une prise en charge de la CARSAT. Le montant de l'animation s'élève à la somme de 1 440 € et 720 € sont à la charge du Conseil d'Administration.



**Madame JABOT** rappelle que le goûter des séniors aura lieu le 6 décembre prochain à partir de 14 h 30 à l'Escale. L'animation sera réalisée par le collectif d'ensemble musicaux en région Centre Aria Magenta. Elle rappelle que le thé dansant du Nouvel An aura lieu le 11 janvier 2015 à partir de 14 h 00 à l'Escale.

**Madame JABOT** ajoute que le Conseil d'Administration a fait le point sur la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées et signale que la prochaine réunion se tiendra le 9 mars 2015.

La signature de la convention passée entre l'université de Tours, la ville de Saint-Cyr-sur-Loire et le Centre Communal d'Action Sociale est prévue le 15 décembre 2014 à 8 h 00 au Centre de Vie Sociale.

La prochaine collecte de la Banque Alimentaire aura lieu les 28 et 29 novembre prochain, avec la participation des magasins « U express, Lidl et Auchan ».

**Madame JABOT** rappelle la mise en place d'ateliers « à tout prix » à destination des bénéficiaires de la Banque Alimentaire. Ces ateliers proposent des cours de cuisine à partir des produits distribués dans la semaine. Cela rencontre beaucoup de succès et la prochaine séance est prévue le 25 novembre 2014. Cette dernière consistera en l'élaboration et le partage d'un repas. Une séance supplémentaire sera proposée, avec la participation de Madame PUIFFE, qui lira des textes liés à la cuisine et aux mets.

**Madame JABOT** rappelle que des ateliers informatiques ont été mis en place avec Orange Solidarité en direction des personnes séniors et autres.

En ce qui concerne l'aire d'accueil des gens du voyage, il n'y a pas de problème particulier.

Pour ce qui concerne Ciné-off, la séance du 23 octobre dernier a rencontré un vif succès puisqu'il y a eu 204 entrées. La prochaine séance se tiendra le 27 novembre 2014, avec la projection du film « Tu veux ou tu veux pas ».

**Madame JABOT** annonce qu'aura lieu le 20 novembre 2014 à la salle Rabelais, la reconstitution d'un tribunal pour enfants, pour la journée internationale des droits de l'enfant.

#### ❖ **Compte rendu de la réunion de la Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées du lundi 3 novembre 2014**

**Monsieur GILLOT** signale que cette réunion a été très intéressante puisque différents sujets ont été abordés, notamment le bilan 2013, qui a été satisfaisant sur Saint-Cyr-sur-Loire. Différentes perspectives sont offertes par l'ADAP (agenda d'accessibilité programmé) mais en fait, le délai de 2015 a été repoussé afin de mieux programmer les futures dépenses.

Il a été également question des difficultés rencontrées au quotidien dont certaines sont réglées assez rapidement, à la grande satisfaction des personnes handicapées. **Monsieur GILLOT** rappelle qu'il ne s'agit pas simplement de gérer de grands projets mais surtout les difficultés quotidiennes.

**Monsieur GILLOT** tient à faire remarquer que sur Saint-Cyr-sur-Loire, une grande partie des bâtiments est désormais équipée et précise que la commune est la mieux située au niveau de l'Agglomération Tourangelle. Il précise également que le PAVE (Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics) est pratiquement achevé. Il signale simplement que cela risque d'évoluer car le décret n'est pas encore paru.

Un autre point intéressant a été abordé : les jeux de l'Avenir Handisport dont certaines épreuves se dérouleront à Saint-Cyr-sur-Loire le jeudi 14 mai prochain.





❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Animation – Vie Sociale et Vie Associative – Communication du mardi 4 novembre 2014**

Les rapporteurs de cette commission n'ont rien de plus à ajouter.

**ENSEIGNEMENT – JEUNESSE – SPORT**

**Rapporteurs : Madame BAILLERAU, Sixième Adjointe délégué à l'Enseignement et la Vie Educative, Monsieur MARTINEAU, Neuvième Adjoint délégué à la Vie Associative et au Sport.**

❖ **Ecole privée Saint-Joseph – Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires – Régularisation au vu du compte administratif 2013 – Dotation forfaitaire au titre de l'année 2014-2015**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Fixe la dotation forfaitaire annuelle à verser à l'Ecole Saint-Joseph pour l'année scolaire 2014-2015 à :
  - 1 162,37 € par enfant domicilié à Saint-Cyr-sur-Loire et scolarisé en maternelle,
  - 404,49 € par enfant domicilié à Saint-Cyr-sur-Loire et scolarisé en élémentaire,
- 2) Fixe le montant de la régularisation à + 5 864,72 € pour l'année civile 2013, à partir du Compte Administratif 2013,
- 3) Précise que les montants précités seront révisés en fonction des éléments fournis par le Compte Administratif 2014.

❖ **Sortie scolaire de la classe de 4<sup>ème</sup> S.E.G.P.A du collège Pierre de Ronsard – Demande de subvention exceptionnelle**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle au foyer socio-coopératif du collège Pierre de Ronsard de Tours pour permettre la participation d'un enfant domicilié à Saint-Cyr-sur-Loire,
- 2) Dit que cette subvention s'élèvera à 60,00 €.

❖ **Intervention de l'association « Lire et Faire Lire » durant les temps d'activités périscolaires – Convention**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de la convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document s'y rapportant.

❖ **Dénomination des équipements sportifs de la ville – Gymnase communautaire et dojo Konan**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de dénommer la piste d'athlétisme du stade Guy Drut « Sébastien Barc » et le dojo Konan « dojo Konan – salle Pierre Davenier »,
- 2) Dit que la dénomination du gymnase communautaire sera étudiée ultérieurement.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Enseignement – Jeunesse – Sport du mercredi 5 novembre 2014**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

**URBANISME – AMÉNAGEMENT URBAIN – EMBELLISSEMENT DE LA VILLE  
ENVIRONNEMENT – MOYENS TECHNIQUES - COMMERCE**

**Rapporteurs :** Monsieur GILLOT, Quatrième Adjoint délégué à l'Urbanisme,  
Monsieur HÉLÈNE, Cinquième Adjoint, Président de la commission d'appel d'offres

❖ **Révision du Plan de Prévision des Risques Naturels d'Inondation (PPRI) du Val de Tours – Val de Luynes – Concertation sur la cartographie des aléas du PPRI révisé.**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte de la nouvelle carte des aléas du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) révisé du Val de Tours – Val de Luynes telle que présentée ci-dessous :

Cf extrait carte des aléas

**Légende**

Zones inondables par la crue de référence du PPR ( crue type 1846, 1856, 1866)  
 ( des vitesses fortes à très fortes sont possibles sur la plus grande partie de la zone inondable, en cas de rupture de digue, en fonction de la localisation de la brèche)

**52,5** PHEC – niveau des Plus Hautes Eaux Connues (altitudes "normales" NGF-IGN69)

**2,50** hauteur de submersion potentielle (en mètres)

**M** aléa modéré ( M+ si fréquemment inondable)  
 hauteur de submersion  $H < = 1\text{m}$  - aléa "hauteur" faible ou moyen -  
 aléa "vitesse d'écoulement" non différencié.

**F** aléa fort ( F+ si fréquemment inondable)  
 $1\text{m} < H < = 2,50\text{m}$  - aléa "hauteur" fort - aléa "vitesse d'écoulement" non différencié

**TF** aléa Très Fort ( TF+ si fréquemment inondable)  
 $H > 2,50\text{m}$  - aléa "hauteur" très fort - aléa "vitesse d'écoulement" non différencié.

zone fréquemment inondable

**D** zone de dissipation d'énergie (ZDE), après rupture de digue  
 hachures différentes pour ZDE Loire et Cher, ZDE levée de l'ancien canal -  
 bande de couleur correspondant à la représentation schématique de l'espace de transition entre la rivière (ou le val inondé) et la zone protégée par un ouvrage hydraulique.

**Ep** zone d'écoulement préférentiel  
 zone d'écoulement naturel, ou suite à une rupture de digue - thalwegs - zone de mise en charge (ouvrages d'art) - zone de "dernière vidange" à la décrue.

**Em** zone d'écoulement en lit mineur ou lit endigué  
 lit mineur des rivières - lit endigué de la Loire ou du Cher.

Zones non inondables par la crue de référence du PPR

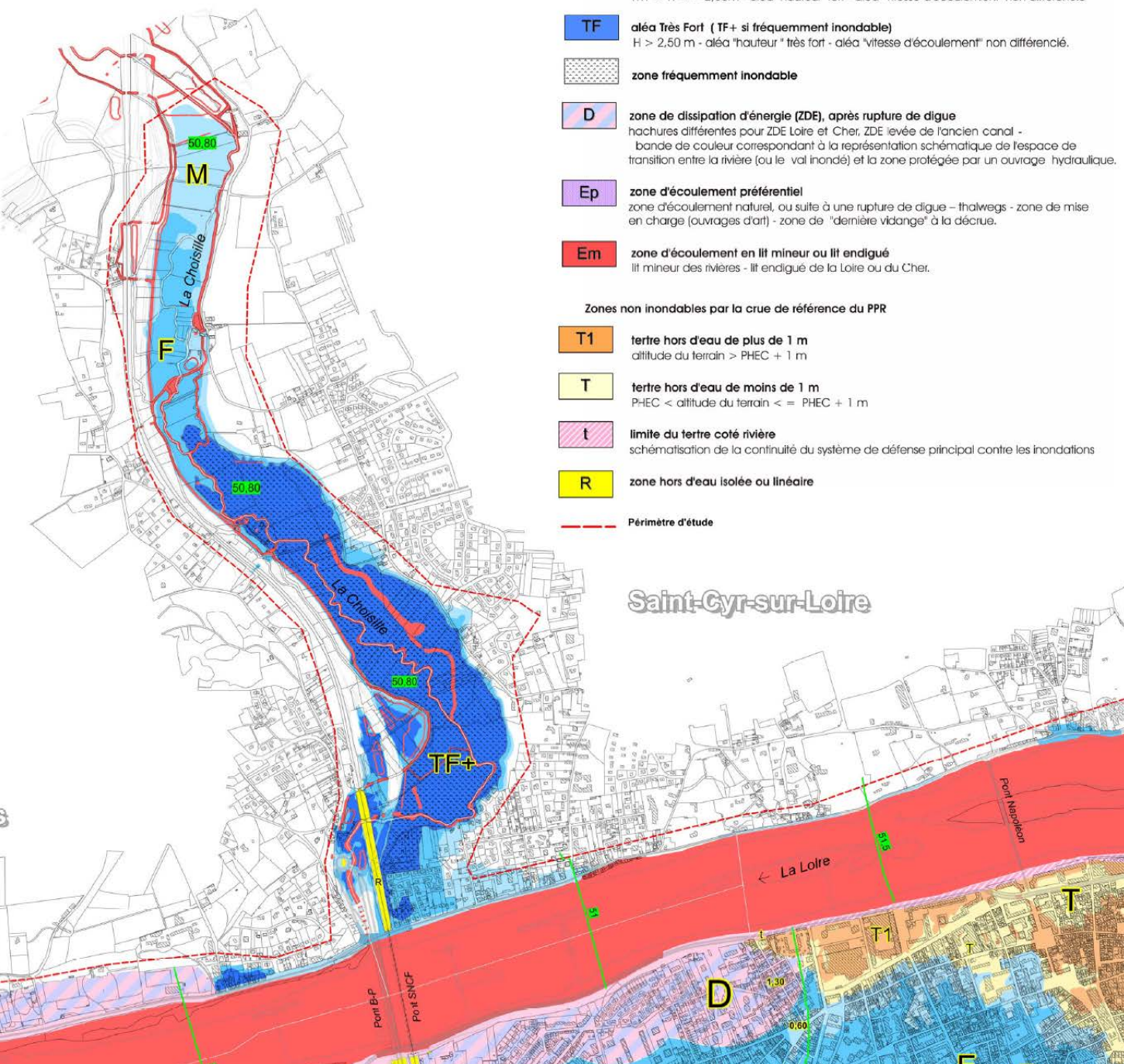
**T1** terre hors d'eau de plus de 1 m  
 altitude du terrain  $> \text{PHEC} + 1\text{ m}$

**T** terre hors d'eau de moins de 1 m  
 $\text{PHEC} < \text{altitude du terrain} < = \text{PHEC} + 1\text{ m}$

**t** limite du terre coté rivière  
 schématisation de la continuité du système de défense principal contre les inondations

**R** zone hors d'eau isolée ou linéaire

Périmètre d'étude



Saint-Cyr-sur-Loire



❖ **Ancienne Zone d'Aménagement Concerté de la Rabelais (nouvelle ZAC du Bois Ribert) – Modification n° 5 du Plan d'Aménagement de Zone et du Règlement d'Aménagement de Zone – Lancement de la procédure de modification**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide le lancement de la procédure de modification simplifiée n°5 du PAZ de la Rabelais,
- 2) Précise les modalités de la mise à disposition au public du dossier. La durée de la mise à disposition du dossier sera de 33 jours, du 22 décembre 2014 au 23 janvier 2015. Un registre sera mis à la disposition et accessible au public en mairie. Par ailleurs, une information sera diffusée sur le site internet de la Ville. Une adresse mail spécifique sera créée pour ce dossier : [zacboisribertmodifpaz5@saint-cyr-sur-loire.com](mailto:zacboisribertmodifpaz5@saint-cyr-sur-loire.com)

❖ **Taxe d'aménagement communale – Détermination du taux et choix des exonérations facultatives**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de reconduire la délibération du 21 novembre 2011, instaurant la Taxe d'Aménagement, ses exonérations et son taux fixé à 3,25 %, d'année en année sauf renonciation expresse.

❖ **Acquisitions foncières – Périmètre d'étude n° 8 – Acquisition de la parcelle cadastrée AP n° 180 – 122 boulevard Charles De Gaulle – appartenant à Monsieur et Madame RICHER**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir auprès de Monsieur et Madame RICHER la parcelle bâtie cadastrée section AP n° 180 (106 m<sup>2</sup>) sise 122 boulevard Charles de Gaulle, dans le périmètre d'étude n° 8,
- 2) Précise que cette acquisition se fait moyennant la somme de 170.000,00 euros,
- 3) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire du vendeur,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du code Général des Impôts.



❖ **Rue Pierre de Coubertin – Emplacement réservé n° 60 – Proposition d'échange entre la parcelle BO n° 647 (132 m<sup>2</sup>) appartenant à la Ville et la parcelle BO n° 646 (1 155 m<sup>2</sup>) appartenant à l'indivision JOUANNEAU**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'échanger, avec soulte, la parcelle cadastrée BO n° 647 (132 m<sup>2</sup>), 38-40 rue Pierre de Coubertin appartenant à la commune contre la parcelle cadastrée BO n° 646 (1.155 m<sup>2</sup>), sise 28-30 rue Pierre de Coubertin, appartenant à l'indivision JOUANNEAU, représentée par Monsieur Daniel JOUANNEAU ou toute personne s'y substituant,
- 2) Précise que le montant de la soulte s'élève à 5 000 € au profit de l'indivision JOUANNEAU,
- 3) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le Notaire du vendeur,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Dit que cet échange ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

❖ **Périmètre d'étude n° 12 – Non renouvellement du bail commercial accordé à la société Art'Car – Approbation de l'indemnité d'éviction**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le montant de l'indemnité d'éviction s'élevant à 83.500 € à verser à la société Art'Car, 4 rue Calmette, 37540 Saint-Cyr-sur-Loire, représentée par son gérant, en raison du non renouvellement du bail commercial,
- 2) Autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

❖ **Travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement eaux usées et pluviales rues de Portillon et Fleurie à Saint-Cyr-sur-Loire – Constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération Tour(s) Plus – Approbation de la convention de groupement – Désignation du coordonnateur du groupement – Autorisation du Conseil Municipal pour la passation et la signature de la convention de groupement**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'adhérer au groupement de commandes pour les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement eaux usées et pluviales rues de Portillon et Fleurie à Saint-Cyr-sur-Loire,
- 2) Approuve la convention définissant les modalités de fonctionnement du groupement de commandes,



- 3) Désigne la Communauté d'agglomération Tours(s) Plus en qualité de coordonnateur du groupement de commandes,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer la présente convention de groupement et tout acte se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

❖ **Acquisition de végétaux pour les saisons 2015-2017 – Appel d'offres ouvert - Autorisation du Conseil Municipal pour la signature des marchés**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou le Premier Adjoint à signer les marchés avec les entreprises suivantes, retenues par la Commission d'appel d'offres, ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire :

Lot 1 – Etablissements Chauviré – 49600 LE FIEF SAUVIN

Lot 2 – Etablissements Van den Berk – PAYS BAS

Lot 3 – Etablissements Plandanjou – 49130 LES PONTS DE CE

Lot 4 – Etablissements Van den Berk – PAYS BAS

Lot 5 – Etablissements Barrault Horticulture – 49170 LA POSSONIERE

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme, Aménagement Urbain, Embellissement de la Ville, Environnement, Moyens Techniques et Commerce du lundi 3 novembre 2014**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

**QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur VALLEE souhaite savoir quels types de commerces s'installeront dans le quartier des Maisons Blanches en pied d'immeuble de la résidence « Les Rivages » construite par Ataraxia. Monsieur le Député-Maire répond que pour l'instant, il y a un compromis signé pour l'installation d'un boulanger et qu'il y aurait des négociations pour l'installation d'une petite brasserie. Il précise toutefois que dans l'immédiat, rien n'est définitif.

Il signale cependant que les parkings sont prévus ainsi que l'équipement autour.

Le Maire,

Philippe BRIAND.